

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY / M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Achat de prestations dans le cadre de trois manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale et auprès de quatre clubs de haut niveau.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend valoriser son implication dans le domaine du sport. Dans cette perspective, elle procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives auprès du grand public, des jeunes, des personnes du bel âge et des personnes en situation de handicap.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à trois manifestations d'envergure nationale ou internationale, ainsi qu'à quatre clubs qui participent à l'identité du département et la valorisent en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par leurs aspects sportifs, économiques et médiatiques.

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre institution ainsi que la réalisation d'opérations annexes (animations sportives).

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par ces organisateurs.

Le montant indiqué dans l'annexe financière, soit 1 288 000 € TTC est le montant maximum envisagé pour l'ensemble de ces achats selon la répartition suivante :

1/ Les achats de prestations lors des manifestations sportives :

La Freestyle Cup

Cette manifestation organisée par la société SARL Mouss diffusion, détentrice des droits d'exclusivité de cet événement se déroulera du 25 au 30 juin 2019 sur le littoral marseillais et son skatepark.

De nombreux sports urbains et nautiques sont programmés, en compétition et en exhibition.

Il est à noter que le Comité international olympique a ajouté le skateboard au programme des Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

D'accès libre et gratuit, cet événement accueille chaque année de plus en plus de spectateurs et propose ainsi à tous ceux qui le souhaitent de s'initier à de nombreuses disciplines de plein air.

Plus de 150 000 personnes étaient présentes pour découvrir toutes ces disciplines lors de la précédente édition.

Le montant de 50.000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Le Grand Prix de France- Le Castellet de Formule 1

Notre collectivité souhaite procéder à divers achats de prestations, lors du Grand Prix de France - Le Castellet de Formule 1, qui se déroulera du 21 au 23 juin 2019. La société Excelis est détentrice des droits d'exclusivité de cet événement.

Des collégiens et des personnes du bel âge seront invités et pourront assister à des essais, des courses, et profiter des animations du village.

Il est à noter que le circuit Paul Ricard a une forte capacité d'accueil et que les retombées économiques sont estimées à plusieurs millions d'euros pour la Provence auxquels s'ajoute la création ou la conservation de 500 emplois.

Le montant de 28 000 €TTC, est le montant maximum envisagé pour ces achats.

L'Open de Cassis

La société 4F Sport, détentrice des droits d'exclusivité pour cette opération, organise au Sporting Club de Cassis en septembre 2019 un tournoi de tennis de haut niveau. Cette manifestation est labellisée par l'association des joueurs de tennis professionnels (ATP) dans la catégorie « ATP challenger ».

Le choix de ce tournoi est motivé par la place qu'occupe cette discipline sportive dans les Bouches-du-Rhône qui compte près de 35 000 licenciés.

Le montant de 60 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

2/ Les achats de prestations auprès des entités sportives de notre Département

Le Team Delko Marseille Provence

La SAS Rainbow Pro Cycling, est propriétaire du Team « Delko Marseille Provence ». A ce titre, cette société détient les droits d'exclusivité pour la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires et promotionnels de cette équipe cycliste.

Cette équipe est la seule du département à évoluer dans la catégorie professionnelle « Pro Continentale UCI ». Elle participe à des courses prestigieuses comme le Paris-Nice ou le Paris-Roubaix. C'est pour ces raisons que le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec cette structure sportive professionnelle pour l'année 2020.

Le montant de 400.000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Pays d'Aix Université Handball

L'EUSRL PAUC Handball, est détentrice des droits d'exclusivité de l'équipe première du PAUC Handball, qui évolue dans la catégorie professionnelle de cette discipline, la division 1 de la ligue nationale de handball masculine, la Lidl Starligue.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique important dans la presse spécialisée ainsi que dans la presse quotidienne régionale.

Mais l'intérêt majeur pour notre collectivité est la diffusion de ce championnat par la chaîne de télévision Bein Sport qui en détient les droits. C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec cette société pour la saison sportive 2019- 2020.

Le montant de 200.000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Olympique de Marseille

Ce club, emblématique de notre département, fondé en 1899, est le seul évoluant en Ligue 1, ligue de football professionnel (LFP) en ce qui concerne son équipe masculine. Son équipe féminine évolue en Championnat de France de football féminin de division 2.

Les droits d'exclusivité concernant la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires ainsi que la vente des places sont détenus par la SASP Olympique de Marseille.

Ce choix d'achats est motivé par la place qu'occupe le football dans les Bouches-du-Rhône puisque cette discipline compte 210 clubs et près de 41 700 licenciés sur notre territoire.

L'achat de prestations pour la saison sportive 2019-2020, auprès de ce club, concernera l'équipe féminine et l'équipe masculine et permettra le développement d'opérations annexes auprès des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Ces achats permettront d'assurer une forte visibilité de notre institution, le club faisant l'objet d'une exposition médiatique importante pendant toute la saison footballistique et sur de nombreux médias : presse quotidienne régionale, presse nationale, radios, télévisions sites internet, etc....

Le montant de 400 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Aix Marseille Provence Rugby

Aix Marseille Provence Rugby est le seul club de notre territoire évoluant en Pro D2.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique important pendant toute la saison et sur de nombreux médias : presse quotidienne régionale, presse nationale, radios, télévisions, sites internet.

Les droits d'exclusivité relatifs à la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires, ainsi que la vente des places, sont détenus par la SASP Provence Rugby.

Pour la saison sportive 2019-2020, il s'agit d'acheter des places et des espaces publicitaires.

Le montant de 150 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL